



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: LFT Mortar
Code de produit: Non disponible.

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Mortier.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740

Numéro de téléphone: (562) 598-8808

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (É-U et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE

Classe de risques

Corrosion cutanée 2
Dommages sérieux au niveau des yeux 1
Sensibilisation cutanée 1
Carcinogénéicité 1A
Toxicité ciblée sur un organe particulier - Exposition unique 3
Toxicité ciblée sur un organe particulier - Exposition répétée 1

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme de risques :



Mot indicateur: Danger

Mention de danger: Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer le cancer. Peut irriter les voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Prévention: Se laver la peau soigneusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées ne doivent pas être autorisées en dehors du lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

- Intervention:** En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Entreposage:** Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.
- Élimination:** Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Non applicable.

41.2 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 MÉLANGES

Ingrédient	NUMÉRO DE CAS	% en poids
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	30 - 60
Ciment de portland	65997-15-1	15 - 40
Gypse	13397-24-5	1 - 5
Ciment alumineux, produits chimiques	65997-16-2	0.5 - 1.5
Kaolin	1332-58-7	0.1 - 1

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

- Yeux:** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
- Peau:** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Inhalation:** S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Ingestion: Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

Peau: Provoque une irritation cutanée. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne laissez pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Inhalation: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin: Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Traitements spécifiques: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

Inflammabilité: Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

5.2 AGENT D'EXTINCTION

Agent d'extinction approprié: Traiter pour les matériaux environnants.

Agent d'extinction inapproprié: Non disponible.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

Produits de combustion: Peut inclure, sans s'y limiter: des oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Non disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Non disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Ramasser les morceaux, puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Balayer ou ramasser le produit et le mettre dans un récipient approprié pour la mise au rebut.

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler le produit. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Éviter de générer et de respirer de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc., n'est pas recommandée. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. (Consulter la section 8)

Conseils généraux d'hygiène: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié. Ne pas entreposer dans des zones équipées de gicleurs automatiques à eau. Utiliser des matériaux, des éclairages ainsi qu'un système de ventilation résistant à la corrosion dans la zone d'entreposage. (Consulter la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE

Directives d'exposition

Limite d'exposition en milieu de travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Silice cristalline, quartz	((10 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (resp)) ((30 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (total)) ((250)/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA (resp))	0.025 mg/m ³
Ciment de portland	15 mg/m ³ (totale); 5 mg/m ³ (resp)	1 mg/m ³ (pas d'amiante et <1% de silice cristalline, fraction respirable)



FICHE SIGNALÉTIQUE

Gypse	15 mg/m ³ TWA (poussière totale); 5 mg/m ³ TWA (fraction respirable)	10 mg/m ³
Ciment alumineux, produits chimiques	Pas disponible.	Pas disponible.
Kaolin	15 mg/m ³	2 mg/m ³

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter des lunettes de protection contre les poussières/les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter des gants appropriés.

Protection du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires: Un masque anti-poussière ou une pièce faciale filtrante approuvé par le NIOSH est recommandé pour les secteurs peu aérés ou lorsque les limites d'exposition maximales risquent d'être excédées. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme en matière de respirateurs de l'OSHA (29 CFS 1910.134) et de la norme de l'ANSI en matière de protection respiratoire (Z88.2).

Mesures générales de santé et de sécurité: À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence:	Poudre.
Couleur:	Non disponible.
Odeur:	Non disponible.
Seuil d'odeur:	Non disponible.
État physique:	Solide.
pH:	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	Non disponible.
Point d'éclair:	Non disponible.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique:	Non disponible.
Solubilité:	Non disponible.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives :	Non disponible.
Propriétés d'oxydation :	Non disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Garder au sec pendant l'entreposage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles. Humidité.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Aucune connue.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: des oxydes de carbone.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, l'absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

Peau: Provoque une irritation cutanée. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne laissez pas le produit se solidifier sur toute



FICHE SIGNALÉTIQUE

partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Toxicité aiguë:

Ingrédient	CL50	DL50
Silice cristalline, quartz	Non disponible.	120 g/kg, rat (TD ₁₀)
Ciment de portland	Non disponible.	Non disponible.
Gypse	Non disponible.	Non disponible.
Ciment alumineux, produits chimiques	Non disponible.	Non disponible.
Kaolin	Non disponible.	Non disponible.

Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique

CL50 (inhalation)	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
>5 mg/L 4h, rat	>2000 mg/kg, rat	>2000 mg/kg, rat

Ingrédient	Produits chimiques inscrits comme agent cancérigène ou potentiellement cancérigène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*
Silice cristalline, quartz	G-A2, I-1, N-1, O, CP65
Ciment de portland	G-A4
Gypse	Non listé.
Ciment alumineux, produits chimiques	Non listé.
Kaolin	G-A4

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME

Corrosion/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
Dommage/irritation grave oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation de la peau:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Exposition unique - STOT:	Peut irriter les voies respiratoires.
Effets chroniques:	
Cancérogène:	Peut provoquer le cancer.
Mutagenicité des cellules germinales:	Ce produit n'est pas classé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction:	
Développement:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénique:	N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Embryotoxicité:	N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Fertilité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expositions répétées - STOT:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque d'aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Produits toxicologiquement synergiques:	Non disponible.
Renseignements additionnels:	Non disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique:	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
----------------------------------	---

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation:	Non disponible.
-------------------------	-----------------

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination:	Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.
-------------------------------	---

Autres méthodes d'élimination recommandées:	Non disponible.
--	-----------------

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT	TMD
Non réglementé	Non réglementé

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

DOT	TMD
Non applicable.	Non applicable.



FICHE SIGNALÉTIQUE

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)

DOT

Non applicable.

TMD

Non applicable.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

DOT

Non applicable.

TMD

Non applicable.

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Non disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION

Canada : ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
Silice cristalline, quartz	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Ciment de portland	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Gypse	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Ciment alumineux, produits chimiques	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Kaolin	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

Réglementations de l'État

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'Etat de la Californie comme produit pouvant provoquer des malformations congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur. (Silice, cristalline; Acétaldéhyde; Alcool méthylique; Chlorure de vinyle; Acrylamide)

**FICHE SIGNALÉTIQUE****Inventaires mondiaux:**

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
Silice cristalline, quartz	LIS	Oui.
Ciment de portland	LIS	Oui.
Gypse	LIS	Non.
Ciment alumineux, produits chimiques	LIS	Oui.
Kaolin	LIS	Oui.

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):

Santé :	3
Incendie :	0
Réactivité :	0

HMIS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):

Santé:	3*
Incendie:	0
Réactivité:	0

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

Classement SIMDUT:

- Catégorie D2A - Cancérogénicité
- Catégorie D2A - Toxicité chronique
- Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de danger SIMDUT:

Bleu = Santé Rouge = Inflammabilité Jaune = Réactivité Blanc = Spécial

ÉVALUATION DES DANGERS: 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

CP65 Proposition 65 de la Californie

OSHA (O) Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).

ACGIH (G) American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

- A1 - Agent cancérogène pour les humains - confirmé.
- A2 - Agent cancérogène pour les humains - soupçonné.
- A3 - Agent cancérogène pour les animaux.
- A4 - Ne peut pas être classé comme cancérogène pour les humains.
- A5 - N'est pas soupçonné comme cancérogène pour les humains.

CIRC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

- 1 - L'agent (mélange) est cancérogène pour les humains.
- 2A - L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire.
- 2B - L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire.



FICHE SIGNALÉTIQUE

3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérogène pour l'humain.

NTP (N)

National Toxicology Program (programme national e toxicologie).

1 - Connus pour être cancérogène.

2 - Raisonnablement anticipé être cancérogène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date de préparation: Avril 12, 2013

Date d'expiration: Avril 12, 2012

Version: 1.0

Date de révision: Avril 12, 2013

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone : (519) 488-5126
www.nexreg.com

Préparé pour : Custom Building Products

Fin de la fiche signalétique